

Report Ref. No.	Recommandation du BVG	Réponse du Ministère	Description des résultats finaux	Date de mise en œuvre prévue	Étapes clés intermédiaires	Organisation responsable/Point de contact
8.32	Services aux Autochtones Canada devrait collaborer avec les collectivités des Premières Nations pour mettre en œuvre une approche fondée sur les risques pour éclairer la planification de ses programmes et les décisions quant aux investissements à faire dans le cadre des activités de préparation et d'atténuation afin d'optimiser les mesures de soutien offertes aux collectivités des Premières Nations les plus à risque d'être touchées par des urgences.	<b>Réponse du Ministère</b> — Recommandation acceptée. En collaboration avec les Premières Nations, Services aux Autochtones Canada s'engage à mettre en œuvre une approche fondée sur le risque pour éclairer les décisions de financement. Les investissements ciblés du Ministère vont également, comme il l'ont fait jusqu'à présent, tenir compte de la volonté, de l'état de préparation et de l'intérêt des collectivités à entreprendre des activités de préparation aux situations d'urgence en donnant aux Premières Nations le pouvoir de prendre l'initiative de se préparer aux situations d'urgence et de les gérer ainsi que de la probabilité d'être touchées par une situation d'urgence. Le Ministère s'engage à appuyer les Premières Nations dans leurs efforts pour déterminer le niveau de risque de leurs collectivités et leurs priorités afin de demander des fonds au Ministère pour améliorer la préparation aux situations d'urgence.	SAC s'engage à utiliser une approche actualisée fondée sur le risque pour mieux éclairer les décisions de financement en intégrant les projections de changement climatique et en clarifiant les dimensions du risque, notamment les causes, la probabilité d'occurrence et la gravité possible des conséquences. Le résultat de cette recommandation sera une formule actualisée fondée sur le risque qui sera utilisée pour allouer au mieux les fonds d'ici le début de l'exercice financier 2024-2025.	La mise en œuvre complète est prévue pour l'exercice 2024-2025.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examen de la planification actuelle du programme et des formules de financement et de risques utilisées par le Programme d'aide à la gestion des urgences afin de déterminer l'approche actuelle – d'ici avril 2023.</li> <li>Analyser la formule actuelle fondée sur le risque et déterminer les lacunes de l'approche existante – d'ici juin 2023.</li> <li>Poursuite de l'analyse des facteurs de risque qui ont une incidence sur les communautés et de l'engagement avec les partenaires internes et autres ministères afin d'élaborer une approche fondée sur les risques - d'ici à octobre.</li> <li>Engagement des partenaires des Premières nations pour afin d'assurer la participation à la formule régissant l'allocation des fonds de gestion des urgences - d'ici décembre 2023.</li> <li>Analyse complète identifiant les communautés les plus exposées au risque d'une situation d'urgence - d'ici décembre 2023.</li> <li>Développement d'une nouvelle approche basée sur le risque qui permet de mieux informer l'allocation des fonds d'atténuation et de préparation afin de maximiser le soutien aux communautés qui risquent le plus d'être touchées par des événements d'urgence (c'est-à-dire prendre en compte l'approche de la gestion publique des risques) - février 2024.</li> <li>Mise en œuvre d'une nouvelle approche fondée sur les risques - débutant en avril 2024.</li> <li>Collecte permanente de commentaires après la mise en œuvre auprès des bureaux régionaux et des collectivités des Premières nations afin d'assurer l'efficacité de la formule actualisée et de combler les lacunes qui se présentent - en continu à partir d'avril 2024.</li> </ul>	Services aux Autochtones Canada - Direction de la gestion des urgences, Programmes, aider par l'équipe des Politiques
8.36	Services aux Autochtones Canada devrait travailler avec les collectivités des Premières Nations pour s'attaquer aux arriérés de projets d'atténuation structurelle admissibles, mais pas encore financés ainsi qu'à l'arriéré de projets d'atténuation structurelle qui n'ont pas été examinés afin	<b>Réponse du Ministère</b> — Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada travaille actuellement avec les Premières Nations pour déterminer les lacunes en matière d'infrastructure, ce qui comprend les besoins d'atténuation structurelle. Le Ministère aidera les Premières Nations à travailler pour combler ces lacunes à long terme. En outre, le Ministère s'engage à travailler avec les Premières Nations	SAC continuera à travailler avec les Premières nations pour identifier et investir dans des projets d'atténuation structurelle afin d'aider les communautés à devenir plus résistantes aux dangers potentiels et à atténuer les	En cours - avec un accent immédiat sur les projets les plus prioritaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>SAC continuera de travailler avec les Premières Nations pour déterminer quels sont les projets d'atténuation structurelle non financés admissibles qui demeurent une priorité pour leur communauté, s'il existe d'autres sources de fonds disponibles pour les Premières Nations afin de financer ces projets prioritaires et mettre à jour le Système intégré de gestion des infrastructures (SIGI) avec les informations sur les projets, le cas échéant – d'ici avril 2023.</li> </ul>	Services aux Autochtones Canada - Direction de la réalisation des infrastructures régionales

	d'affecter efficacement des ressources pour réduire les répercussions des urgences sur les collectivités des Premières Nations.	et à collaborer avec les organismes centraux, d'autres ministères et tous les ordres de gouvernement afin de tirer parti des possibilités de partenariats et d'explorer d'autres options de financement pour répondre aux besoins des Premières Nations en matière d'atténuation structurelle tout en travaillant au transfert des services d'infrastructure.	risques les plus urgents et dangereux.		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déterminer les délais de mise en œuvre sur la base d'une compréhension des communautés les plus à risques et de la disponibilité des fonds pour les projets prioritaires éligibles restants et non financés : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ À court terme, pour l'exercice financier 2023-24, déterminer quels projets pourraient être mis en œuvre en utilisant les ressources disponibles – d'ici mai 2023 ;</li> <li>○ À moyen et à long terme, utiliser les fonds de Autres infrastructures communautaires (AIC) disponibles jusqu'en 2027-28, et poursuivre la recherche de nouveaux fonds d'infrastructure pour les projets d'atténuation structurelle qui restent admissibles et non financés. – en continu jusqu'à mars 2028.</li> </ul> </li> <li>• SAC travaillera avec les partenaires pour examiner les projets d'atténuation structurelle non examinés – d'ici avril 2024.</li> </ul>	
8.39	Services aux Autochtones Canada devrait, en se fondant sur une évaluation des risques, mettre régulièrement à jour les plans ministériels et régionaux de gestion des urgences et prendre des mesures immédiates pour élaborer des plans régionaux de gestion des urgences dans les trois régions qui n'en ont pas. Le Ministère devrait s'appuyer sur ces plans pour prendre des décisions éclairées et aider concrètement les collectivités des Premières Nations à gérer les risques liés aux urgences	<b>Réponse du Ministère</b> — Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, procédera à l'examen et à la mise à jour du Plan national de gestion des urgences et des plans régionaux du Ministère et élaborera des plans régionaux personnalisés de gestion des urgences sur la base d'une évaluation des risques.	Services aux Autochtones Canada dispose d'un plan national et de plans de gestion des urgences régionaux qui comprennent un processus de révision et de mise à jour périodiques. Ces plans auront été rédigés avec la participation des Premières Nations et des partenaires et parties prenantes de la gestion des urgences, et les versions finales approuvées leur seront communiquées pour qu'ils les connaissent en tant que documents destinés au public.	Révision, mise à jour ou création de plans de GU d'ici mars 2024, et mise en œuvre continue après cette date avec, au minimum, un processus de révision tous les trois ans.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'engagement continu du personnel régional de la gestion des urgences de SAC pour examiner les plans de gestion des urgences existants et identifier les responsables dans chaque région – d'ici avril 2023.</li> <li>• Élaboration et adoption d'un gabarit/modèle pour le plan national de GU et les annexes régionales – d'ici juin 2023.</li> <li>• Engagement avec les partenaires des Premières nations sur le plan national et les plans régionaux de GU - d'ici décembre 2023.</li> <li>• Mise à jour des plans de GU et des annexes, en tenant compte des contributions des Premières nations, des P/T et autres partenaires – d'ici décembre 2023.</li> <li>• Examens et approbations internes – d'ici janvier 2024.</li> </ul>	Services aux Autochtones Canada - Direction de la gestion des urgences (avec la collaboration de chaque bureau régional)
8.42	Services aux Autochtones Canada, en collaboration avec les Premières Nations, devrait déterminer le nombre requis de coordonnatrices et coordonnateurs de la gestion des urgences et fournir du financement pour ces postes en fonction des risques et des besoins pour s'assurer que les Premières Nations maintiennent la capacité de gérer les urgences.	<b>Réponse du Ministère</b> — Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada s'engage à faire progresser les travaux en partenariat avec les Premières Nations afin de renforcer les capacités de gestion des urgences. Le Ministère convient également que le financement des postes de gestion des urgences, assuré par le volet de financement du renforcement des capacités du Programme d'aide à la gestion des urgences, devrait être élargi. Les coordonnateurs de la gestion des urgences, dont le Ministère finance actuellement	Les candidats à des postes additionnels de coordonnateur de la gestion des urgences au sein des communautés seront identifiés en fonction des risques et des besoins, conformément à l'approche fondée sur les risques élaborée parallèlement dans le cadre du présent plan d'action. Si des ressources	En utilisant les données ci-dessus basées sur le risque, nous identifierons et déterminerons où les postes de coordonnateur de la gestion des urgences communautaires sont nécessaires et les affecterons d'une manière qui s'aligne avec le modèle de risque, dans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAC doit analyser les informations reçues lors de discussions précédentes et mener à bien d'autres consultations planifiées avec les coordonnateurs de la gestion des urgences (CGU) actuels et les Premières Nations pour identifier les lacunes du programme. SAC identifiera également les zones qui manquent de postes de CGU et leur risque relatif par rapport à d'autres communautés. Cet exercice permettra d'établir un ordre de priorité des zones pour l'attribution de postes de CGU - d'ici avril 2024.</li> <li>• SAC utilisera les données basées sur le risque recueillies grâce au développement d'une nouvelle approche basée</li> </ul>	Services aux Autochtones Canada - Direction de la gestion des urgences

		196 postes à temps plein ou à temps partiel dans tout le pays, offrent aux Premières Nations une capacité précieuse en matière de planification et de préparation aux urgences. Le Ministère travaille avec diligence pour obtenir des fonds supplémentaires afin d'offrir plus de postes aux communautés des Premières Nations en fonction du risque.	supplémentaires pour le renforcement des capacités sont obtenues, SAC financera alors ces postes.	l'attente de ressources supplémentaires.	sur le risque pour informer la distribution des CGU communautaires - d'ici avril 2024.	
8.62	<p>Services aux Autochtones Canada devrait, de concert avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et les autres fournisseurs de services, veiller à ce que les collectivités des Premières Nations reçoivent les services de gestion des urgences dont elles ont besoin en s'assurant de réaliser ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ établir des ententes sur les services de gestion des urgences et des ententes de lutte contre les feux de forêt qui visent toutes les Premières Nations, dans toutes les régions;</li> <li>○ établir d'un commun accord des normes de service en matière d'évacuation dans les régions où il n'y a pas de telles normes;</li> <li>○ accroître le soutien aux approches de gestion des urgences menées par les Premières Nations.</li> </ul>	<p><b>Réponse du Ministère</b> — Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada s'engage à faire progresser les travaux en partenariat avec les Premières Nations et les partenaires de la gestion des urgences afin d'établir des accords de services détaillés de gestion des urgences qui comprennent des normes de service convenues d'un commun accord et un soutien accru aux approches de la gestion des urgences menées par les Premières nations.</p>	<p>Les nouveaux accords multilatéraux sur les services de gestion des urgences incluent les Premières nations en tant que partenaires égaux et à part entière et sont négociés et établis au rythme fixé par les Premières nations. Ces accords décriront les normes de services d'évacuation convenues d'un commun accord.</p> <p>Les accords sur les incendies de forêt sont renouvelés ou établis dans toutes les juridictions et garantissent la prestation de services d'extinction des incendies de forêt à toutes les Premières nations.</p> <p>On constate une augmentation des approches de la gestion des urgences dirigées par les Premières nations, qui répondent mieux aux réalités des collectivités desservies et contribuent à l'établissement de normes de services d'évacuation adaptées à la culture.</p>	<p>Fournir un financement continu et nouveau, selon les disponibilités, pour soutenir l'engagement des Premières nations sur leur vision de la gestion des urgences et l'élaboration de nouveaux modèles de gestion des urgences et de stratégies régionales spécifiques. (avril 2025)</p> <p>Poursuivre les négociations en cours et en entamer de nouvelles avec les Premières nations et les gouvernements provinciaux et territoriaux en vue d'établir de nouveaux accords de services de gestion des urgences avec des partenaires consentants dans toutes les juridictions. Si une Première nation n'accepte pas d'être incluse dans les nouvelles ententes de services multilatérales, les procédures d'activation continueront d'être suivies et SAC cherchera des occasions d'accroître le soutien aux approches de gestion des urgences dirigées par les Premières nations. (avril 2026)</p> <p>Établir ou mettre à jour les accords sur les incendies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SAC continuera à travailler avec les Premières nations et à les appuyer pour qu'elles engagent le dialogue avec leurs membres sur leur vision de la gestion des urgences, et fournira un financement supplémentaire pour permettre aux partenaires des Premières nations de développer leurs propres modèles de gestion des urgences dirigés par les Premières nations. Cela permettra de préparer le terrain pour des discussions multilatérales qui rassembleront tous les partenaires afin d'élaborer de nouveaux accords de services multilatéraux - d'ici avril 2025.</li> <li>• SAC continuera à travailler pour faire avancer les conversations multilatérales existantes et en entamer de nouvelles avec les Premières nations, les dirigeants autochtones et tous les gouvernements provinciaux et territoriaux à travers le Canada sur l'avenir des accords de services de gestion des urgences. Le ministère collaborera avec ses partenaires pour élaborer des stratégies et des plans propres à chaque région en vue de faire progresser un ou plusieurs nouveaux accords (par exemple, des modèles de négociation et des plans d'engagement) - avril 2025.</li> <li>• Dans le cadre de l'établissement de nouveaux accords de services multilatéraux, SAC continuera à évaluer ses capacités internes et à travailler avec ses partenaires pour élaborer des normes de service, des modèles de calcul des coûts, des structures de gouvernance et des plans de mise en œuvre convenus d'un commun accord - d'ici avril 2027.</li> <li>• Dans les juridictions où des accords de lutte contre les incendies de forêt existent déjà (C-B, AB, SK, MB, ON et QC), SAC s'engagera avec le gouvernement provincial et les Premières nations à revoir l'accord de lutte contre les incendies de forêt et à proposer des changements qui seront mis en œuvre au cours de l'exercice financier suivant ou lors du cycle de renouvellement de l'accord le plus proche (par exemple, avant toute date d'expiration) – d'ici à avril 2025.</li> </ul>	Services aux Autochtones Canada - Direction des opérations sectorielles

				de forêt dans toutes les juridictions. (avril 2026)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les juridictions où il n'y a pas d'accords sur les feux de forêt, SAC s'engagera auprès des gouvernements provinciaux et des Premières nations pour établir des accords sur les feux de forêt. Si une province et/ou une Première nation n'accepte pas d'établir un nouvel accord sur les incendies de forêt, SAC veillera à ce que les procédures d'activation se poursuivent. SAC développera des plans régionaux spécifiques pour de nouveaux accords d'ici avril 2024 et établira de nouveaux accords d'ici avril 2025.</li> </ul>	
8.66	<p>Services aux Autochtones Canada devrait élaborer des indicateurs de rendement lui permettant de mesurer les progrès par rapport aux objectifs de développement durable des Nations Unies et utiliser ces indicateurs pour suivre les progrès qu'il réalise et en rendre compte publiquement.</p>	<p><b>Réponse du Ministère</b> — Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada reconnaît que certains indicateurs de rendement pourraient être améliorés afin de mieux mesurer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. À l'avenir, le Ministère demandera à ses programmes qui utilisent des indicateurs de rendement liés à la gestion des urgences d'examiner et d'envisager de réviser la façon dont ils mesurent les progrès par rapport aux objectifs de développement durable. Dans le cadre du processus d'examen, les programmes devraient analyser les stratégies de développement durable du gouvernement fédéral et du Ministère, ainsi que les cibles des objectifs de développement durable, afin de comprendre comment leur programme pourrait mieux mesurer les progrès et de déterminer quels indicateurs de rendement devraient être utilisés à cette fin.</p> <p>Le gouvernement du Canada rend également compte des progrès réalisés pour atteindre les objectifs de développement durable à l'échelle nationale et utilise les indicateurs de rendement du Cadre d'indicateurs canadien (voir <a href="#">Agir ensemble – Rapport annuel de 2021 du Canada sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable</a>). Le Ministère appuie ce processus pangouvernemental en fournissant des renseignements sur les mesures et les initiatives ministérielles pertinentes qui contribuent aux objectifs de développement durable.</p>	<p>En consultation avec les partenaires internes, SAC examinera et révisera la manière dont il mesure les progrès réalisés par rapport aux ODD au cours du prochain cycle de rapport annuel. Le résultat attendu est que de nouveaux indicateurs de performance seront développés pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux ODD de l'ONU.</p>	<p>Bien que le travail interne commence immédiatement, le ministère s'aligne sur l'examen stratégique triennal du « cadre des indicateurs canadiens » de Statistique Canada prévu pour avril 2024.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre des examens supplémentaires et nouveaux des indicateurs actuels de programme et de performance utilisés par le Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU), en collaboration avec des collègues régionaux, pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies – d'ici août 2023.</li> <li>• Développement de nouveaux indicateurs, en consultation avec les partenaires internes et des Premières nations, pour mesurer les progrès réalisés par rapport aux ODD – d'ici décembre 2023.</li> <li>• Approbation des nouveaux indicateurs – d'ici mars 2024.</li> <li>• Mise en œuvre de nouveaux indicateurs pour mesurer les ODD – exercice financier 2024-2025 – d'ici avril 2024.</li> <li>• Rapport sur les progrès réalisés par rapport aux ODD de l'ONU avec les nouveaux indicateurs par le biais du Rapport ministériel sur les résultats – d'ici mars 2025.</li> </ul>	<p>Services aux Autochtones Canada - Direction de la gestion des urgences</p> <p>Services aux Autochtones Canada - Chef des finances, des résultats et de la prestation, Politique stratégique et partenariats</p> <p>En collaboration avec Emploi et Développement social Canada, et le Secrétariat du Conseil du Trésor.</p>

<p><b>8.68</b></p>	<p>Services aux Autochtones Canada devrait, de concert avec les Premières Nations, les gouvernements provinciaux et les fournisseurs de services, veiller à ce que les collectivités des Premières Nations reçoivent les services de gestion des urgences dont elles ont besoin en s'assurant de réaliser ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ définir le terme « services comparables » pour les Premières Nations par rapport aux services offerts aux municipalités de taille semblable dans des situations similaires, dans chaque région;</li> <li>○ surveiller la prestation des services aux Premières Nations pour s'assurer que ces services sont comparables à ceux offerts aux collectivités non autochtones et adaptés sur le plan culturel, et qu'ils répondent aux besoins des groupes marginalisés;</li> <li>○ cerner et combler les lacunes en assurant le suivi des ententes sur les services de gestion des urgences et en réalisant des exercices visant à tirer des leçons de l'expérience acquise</li> </ul>	<p><b>Réponse du Ministère</b> — Recommandation acceptée. Services aux Autochtones Canada s'engage à faire progresser les travaux en partenariat avec les Premières Nations et les partenaires de la gestion des urgences afin d'établir des accords détaillés de services de gestion des urgences qui définiront la comparabilité des services et les éléments de suivi et de rapport afin d'identifier et de traiter les lacunes pour une amélioration continue.</p>	<p>Les futures négociations d'accords multilatéraux détaillés sur la gestion des urgences incluront et définiront des normes de services de gestion des urgences et des mécanismes de suivi et de rapport qui permettront de combler les lacunes dans le cadre d'une approche d'amélioration continue.</p>	<p>Un calendrier avec des échéances et des jalons sera élaboré en partenariat avec les Premières nations et les parties prenantes de la gestion des urgences. (décembre 2023)</p>	<p><u><i>Dans le cadre d'accords de services bilatéraux</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner et approfondir l'analyse existante des accords bilatéraux afin de déterminer si les exigences existantes en matière de rapports permettent d'examiner efficacement les services fournis – juillet 2023.</li> <li>• Travailler avec les bureaux régionaux pour déterminer si et comment ils définissent et évaluent la comparabilité par rapport aux municipalités, les services culturellement adaptés et la satisfaction des besoins des populations marginalisées ; et si et comment ils mènent des exercices des enseignements tirés – août 2023.</li> <li>• S'engager avec les partenaires des Premières nations pour comprendre comment SAC peut mesurer et comprendre la prestation de services culturellement adaptés - d'ici décembre 2023.</li> <li>• Élaborer un modèle de rapport provisoire permettant à SAC, aux P/T et aux tiers de tirer des enseignements sur la façon dont les services peuvent être améliorés pour être plus adaptés à la culture et mieux répondre aux besoins des personnes marginalisées – décembre 2023.</li> <li>• Soutenir les Premières Nations dans l'élaboration de leurs propres normes de service en matière de gestion des urgences (au lieu d'un suivi basé sur la comparabilité des municipalités) qui soient culturellement adaptées et répondent aux besoins des personnes marginalisées – à partir de mars 2023.</li> </ul> <p><u><i>Dans le cadre des accords de service multilatéraux</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer un calendrier avec des échéances et des étapes pour parvenir à des accords multilatéraux, en partenariat avec les Premières nations et les parties prenantes de gestion des urgences – mars 2023.</li> <li>• Dans le cadre de négociations avec les Premières nations et les P/T, intégrer dans les accords multilatéraux les normes de service de GU telles qu'établies par les Premières nations, et les rapports sur les enseignements tirés de l'expérience - selon les dates indiquées dans le calendrier ci-dessus.</li> </ul>	<p>Services aux Autochtones Canada - Direction de la gestion des urgences</p>
--------------------	---	--	--	---	---	---